

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

SOUS-DIRECTION DU SUIVI DES PROGRAMMES ET PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF ECONOMY AND PROGRAMMING OF PUBLIC INVESTMENTS

DEPARTMENT OF PROGRAMMING OF PUBLIC INVESTMENTS

SUB-DIRECTION OF FOLLOW UP OF PROGRAMS AND PROJECTS OF PUBLIC INVESTMENTS

# NOTE MENSUELLE DE VEILLE SUR L'EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC AU 31 MAI 2021

## NOTE MENSUELLE DE VEILLE SUR L'EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC AU 31 MAI 2021







## SOMMAIRE

<b>ACRONYMES</b> .....	<b>4</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>5</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>I. SITUATION DE L'EXECUTION FINANCIERE DU BIP 2021 A GESTION CENTRALE AU TERME DU MOIS DE MAI</b> .....	<b>6</b>
<b>II. ANALYSE THEMATIQUE : EXECUTION DES DEPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS ET DES FONDS DE CONTREPARTIE DU BIP 2021</b> .....	<b>7</b>
<b>II.1. EXECUTION DES DEPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>7</b>
II.1.1. DÉFINITION ET HISTORIQUE SUR LES PROCÉDURES D'EXÉCUTION DES TRANSFERTS .....	7
i. Définition .....	7
ii. Historique sur les procédures d'exécution des transferts en investissement .....	7
iii. Acteurs et leurs rôles .....	7
II.1.2. MODE D'EXÉCUTION DES TRANSFERTS.....	7
i. Transferts alloués aux établissements publics et autres organismes non marchants .....	8
ii. Subventions aux entreprises publiques et privées et autres organismes (GIC...) .....	8
II.1.3. EXÉCUTION DES DÉPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS.....	8
II.1.4. DIFFICULTÉS LIÉES À L'EXÉCUTION DES DÉPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS.....	8
<b>II.2. DÉPENSES EN FONDS DE CONTREPARTIE</b> .....	<b>8</b>
II.2.1. HISTORIQUE SUR LES PROCÉDURES D'EXÉCUTION DES FONDS DE CONTREPARTIE.....	8
II.2.2. MODE D'EXÉCUTION DES FONDS DE CONTREPARTIE EN DÉPENSES RÉELLES.....	9
II.2.3. EXÉCUTION DES DÉPENSES RELEVANT DES FONDS DE CONTREPARTIE .....	10
II.2.4. DIFFICULTÉS LIÉES À L'EXÉCUTION DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES DES FONDS DE CONTREPARTIE .....	10
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>11</b>
ANNEXE 1: CIRCUIT DE L'EXÉCUTION FINANCIÈRE DES FONDS DE CONTREPARTIE EN DÉPENSES RÉELLES.....	11
ANNEXE 2 : EQUIPE DE REDACTION .....	13



## ACRONYMES

ACRONYMES	DEFINITION	ACRONYMES	DEFINITION
<b>AE</b>	Autorisations d'Engagement	<b>MINESUP</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>C2D</b>	Contrat de Désendettement et de Développement	<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>CES</b>	Conseil Economique et Social	<b>MINFOF</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>CP</b>	Crédits de Paiement	<b>MINFOPRA</b>	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
<b>DAO</b>	Dossier d'Appel d'Offres	<b>MINHDU</b>	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
<b>DGSN</b>	Délégation Générale à la Sureté Nationale	<b>MINJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
<b>FCP/DR</b>	Fonds de Contrepartie en Dépenses Réelles	<b>MINJUSTICE</b>	Ministère de la Justice
<b>FCP/TDD</b>	Fonds de Contrepartie en Taxes et Droits de Douanes	<b>MINMAP</b>	Ministère des Marchés Publics
<b>MINAC</b>	Ministère des Arts et de la Culture	<b>MINMIDT</b>	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	<b>MINPMEESA</b>	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
<b>MINAS</b>	Ministère des Affaires Sociales	<b>MINPOSTEL</b>	Ministère des Postes et Télécommunications
<b>MINAT</b>	Ministère de l'Administration Territoriale	<b>MINPROFF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINATD</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	<b>MINRESI</b>	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>MINCOM</b>	Ministère de la Communication	<b>MINREX</b>	Ministère des Relations Extérieures
<b>MINCOMMERCE</b>	Ministère du Commerce	<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>MINDCAF</b>	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières	<b>MINSEP</b>	Ministère des Sports et de l'Éducation Physique
<b>MINDDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	<b>MINT</b>	Ministère des Transports
<b>MINDEF</b>	Ministère de la Défense	<b>MINTOUL</b>	Ministère du Tourisme et des Loisirs
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l'Éducation de Base	<b>MINTP</b>	Ministère des Travaux Publics
<b>MINEE</b>	Ministère de l'Eau et de l'Énergie	<b>MINTSS</b>	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
<b>MINEFOP</b>	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	<b>PLANUT</b>	Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la Croissance
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	<b>PROBMIS</b>	Program Budget Management Integrated System
<b>MINEPDED</b>	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable	<b>PTSJ</b>	Plan Triennal Spécial Jeunes
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	<b>RT</b>	Ressources Transférées
<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires	<b>SPM</b>	Services du Premier Ministre



## PREAMBULE

La Note Mensuelle de veille sur l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) présente les performances financières et physiques enregistrées au cours d'une période donnée, dans le cadre de l'exécution des projets d'investissement public. La présente note décline les difficultés rencontrées dans l'exécution du BIP ainsi que les mesures correctives proposées. Aussi, elle permet de faire des comparaisons avec les résultats enregistrés au cours des mois précédents, ainsi que ceux des exercices antérieurs à la même période. Ce document a pour ancrage les Lois n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, et n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques qui exigent, entre autres, la mise à disposition du public et autres entités, de l'information sur l'état d'exécution du BIP et la Circulaire N° 00000242/C/MINFI/ du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021 en ses points 417 et 418.

Cette note est une synthèse des informations collectées dans le processus de suivi de l'exécution du BIP à travers notamment les cadres de concertation mensuelle dans les Administrations, les Régions et Départements, les revues, les comités et les missions ponctuelles.

En vue de permettre une meilleure exécution des projets du BIP 2021, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, continue de mettre un accent particulier sur le suivi de l'exécution des programmes et projets d'investissement public à travers la production des rapports mensuels, trimestriels et annuels.

## RÉSUMÉ

Conformément au point 418 de la Circulaire N° 00000242/C/MINFI/ du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021, il est prévu l'élaboration d'une note mensuelle de veille sur l'exécution du BIP à l'effet de faire le point sur l'état d'exécution du BIP.

Au terme du mois de mai, la dotation courante du BIP à gestion central s'élève à **FCFA 1 230,48 milliards** en Autorisations d'Engagement contre **FCFA 1 287,19 milliards** au terme du mois d'avril, soit une baisse de 3,02 milliards. La dotation en Crédits de Paiement quant à elle est de **FCFA 1 230,98 milliards**. Elle enregistre également la même baisse entre avril et mai en raison des délégations ponctuelles de crédits effectuées sur cette période. La situation d'exécution se présente comme suit :

- engagement CP : 320,97 milliards, soit un taux d'engagement de 26,07% ;
- liquidation : 305,02 milliards, soit un taux de liquidation de 24,78% ;
- ordonnancement : 292,78 milliards, soit un taux d'ordonnancement de 23,98%.

La note mensuelle de veille sur l'exécution du BIP 2021 au titre du mois de mai a pour thème « **Exécution des dépenses relevant des transferts et des fonds de contrepartie du BIP 2021** ». Il ressort de l'évaluation de l'exécution des 465 opérations bénéficiaires des transferts dans le BIP 2021, les principales statistiques ci-après :

- dotation CP : 33,33 milliards ;
- engagement CP : 19,84 milliards, soit un taux d'engagement de 59,54% ;
- ordonnancement : 19,84 milliards, soit un taux d'ordonnancement de 59,84%.

L'évaluation de l'exécution des 125 opérations en fonds de contrepartie en dépenses réelles indique :

- dotation CP : 66,69 milliards ;
- engagement CP : 29,86 milliards, soit un taux d'engagement de 44,77% ;
- ordonnancement : 29,86 milliards, soit un taux d'ordonnancement de 44,77%.

Les fonds de contrepartie en taxes et droits de douanes d'une dotation de 23,50 milliards enregistrés, ont un taux d'engagement de 4,13% au terme du mois de mai 2021.

## INTRODUCTION

Le mois de mai 2021 en matière d'exécution physico-financière du Budget d'Investissement Public (BIP) a été principalement marqué par l'organisation du 03 au 07 mai 2021 de la revue de l'exécution physico-financière des projets du BIP. Cette activité a permis entre autres de dresser un bilan de l'exécution des projets budgétisés y compris ceux bénéficiaires des transferts et des fonds de contrepartie.

C'est dans ce contexte que la Note de Veille pour le compte du mois de mai 2021, encadrée par le point 418 de la Circulaire N° 00000242/C/MINFI/ du 30 décembre 2020 portant instruction relative à l'exécution des Lois de Finance, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021, fait le point sur «**l'exécution des dépenses relevant des transferts et des fonds de contrepartie du BIP 2021**». Il sera question de :

- évaluer le niveau d'exécution du BIP au 31 mai 2021;
- présenter la situation d'exécution des dépenses relevant des transferts et des fonds de contrepartie.

Pour mener à bien ce travail, la note mensuelle s'articule autour de quatre parties :

- situation de l'exécution du BIP 2021 à gestion centrale au terme du mois de mai 2021 ;
- analyse de l'exécution des dépenses relevant des fonds de contrepartie au 31 mai 2021 ;
- analyse de l'exécution des dépenses relevant des transferts d'investissement au 31 mai 2021;
- conclusion et perspectives.

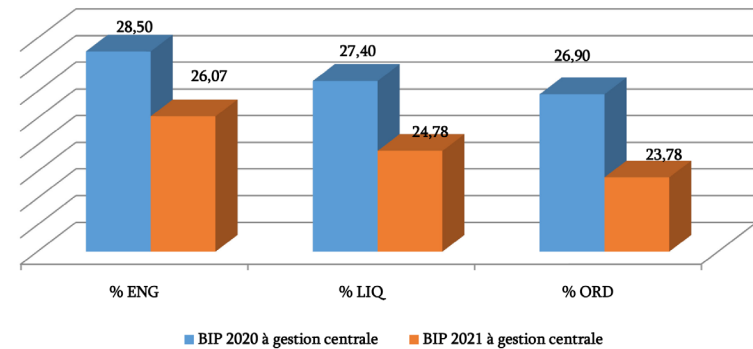
## I. SITUATION DE L'EXECUTION FINANCIERE DU BIP 2021 A GESTION CENTRALE AU TERME DU MOIS DE MAI



au terme du mois de mai, le Budget d'Investissement Public à gestion centrale a une dotation courante de **FCFA 1 230,48 milliards** en Autorisations d'Engagement contre **FCFA 1 287,19 milliards** au terme du mois d'avril, soit une baisse de 3,02 milliards. La dotation en Crédits de Paiement qui est de **FCFA 1 230,99 milliards** enregistre également la même baisse entre avril et mai qui s'explique par des délégations ponctuelles de crédits effectuées sur cette période.

Le taux d'engagement des dépenses à gestion centrale en Crédits de Paiement est de **26,07%** contre **16,98%** à la fin du mois d'avril, soit une hausse de **9,09 points**. L'essentiel des crédits engagés est destiné à la prise en charge entre autres des travaux de bitumage des routes. Ce taux est en baisse comparativement à la même période de l'exercice 2020 en raison des contre performances enregistrées dans l'exécution des dépenses relevant des financements extérieurs et des projets C2D.

Figure 1 : Exécution du BIP à gestion centrale au 31 mai 2020 et au 31 mai 2021



Source : MINEPAT

Par ailleurs, l'on observe une relative bonne exécution des ressources internes comparativement aux ressources externes.

La situation détaillée d'exécution des dépenses du BIP 2021 à gestion centrale est ci-dessous présentée.

Tableau 1 : Exécution du BIP 2021 à gestion centrale au 31 mai 2021 (En milliards de FCFA)

Dépenses à gestion centrale	DOTATION ORDONNANCE 2021/003		DOTATION REVISÉE		ENG.	LIQ.	ORD.	% ENG CP	% LIQ	% ORD
	AE	CP	AE	CP						
Ressources internes	552,70	500,21	549,68	497,19	187,21	171,27	159,02	37,65	34,45	31,98
Ressources externes	733,80	733,80	733,80	733,80	133,76	133,76	133,76	18,23	18,23	18,23
<b>TOTAL</b>	<b>1 286,50</b>	<b>1 234,01</b>	<b>1 283,48</b>	<b>1 230,99</b>	<b>320,97</b>	<b>305,03</b>	<b>292,78</b>	<b>26,07</b>	<b>24,78</b>	<b>23,78</b>

Source : MINEPAT



## II. ANALYSE THEMATIQUE : EXECUTION DES DEPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS ET DES FONDS DE CONTREPARTIE DU BIP 2021

Cette partie fait le point sur l'exécution des dépenses en transfert et en fond de contrepartie. Elle est subdivisée comme suit :

- exécution des dépenses relevant des transferts d'investissements ;
- exécution des dépenses en fonds de contrepartie.

Il est question dans chaque point de présenter les procédures d'exécution, la situation d'exécution et les difficultés rencontrées.

### II.1. EXECUTION DES DEPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS D'INVESTISSEMENT

#### II.1.1. DEFINITION ET HISTORIQUE SUR LES PROCEDURES D'EXECUTION DES TRANSFERTS

##### i. Definition

Selon le Manuel de statistiques des finances publiques (FMI, 2014), un **transfert** est une opération par laquelle une unité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre unité, sans recevoir de cette dernière en contrepartie directe un bien, un service ou un actif.

Une **subvention** quant à elle est *un transfert* sans contrepartie que les administrations publiques, y compris les administrations publiques non résidentes, font à des entreprises sur la base du niveau de leurs activités de production ou des quantités ou des valeurs des biens et services qu'elles produisent vendent ou importent. On distingue ainsi les subventions sur les produits et les subventions sur la production.

Toutes les Unités / Entités ne sont pas habilitées à recevoir des transferts de l'Etat. Toute Unité / Entité habilitée à bénéficier d'un transfert / subvention doit être juridiquement constituée. Cela signifie que cette dernière doit être une personne morale de droit public ou privé dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et tenant une comptabilité qui lui est propre.

##### ii. Historique sur les procédures d'exécution des transferts en investissement

Jusqu'au premier semestre de l'exercice budgétaire 2018, l'exécution financière des dépenses de transferts se faisait uniquement sur engagements provisionnels. A partir du 19 juin 2018, la signature de la Circulaire n°002/C/MINFI modifiant et complétant certaines dispositions de la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019, notamment en son point 3.2., consacre un nouveau mode d'exécution des transferts /subventions en investissement. Ledit article stipule que l'exécution des transferts se fait suite à la présentation des décomptes pour certaines catégories de dépenses.

Ensuite la Circulaire de l'exécution du Budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2021, institue une nouvelle activité, notamment, les conférences de mobilisations des transferts / subventions organisées par le MINEPAT, conjointement avec le MINFI et le MINMAP. Cette activité permet de valider les mémoires de dépenses des projets bénéficiaires des transferts et le mode d'exécution des dépenses.

##### iii. Acteurs et leurs rôles

La mise à disposition des ressources auprès des structures sous tutelle des administrations obéit à plusieurs étapes marquées par l'action des différents acteurs :

###### • Le MINEPAT

- organise les conférences de mobilisation des transferts conjointement avec le MINFI et le MINMAP ;
- valide les mémoires de dépenses puis les transmet au ministre de tutelle ;
- assure le suivi et le contrôle des réalisations physiques.

###### • Le ministère de tutelle

- transmet les mémoires validés à l'Organisme bénéficiaire ;
- mandate le transfert au profit du bénéficiaire.

###### • L'Organisme bénéficiaire

- inscrit en recette et en dépense le transfert dans le budget concerné ;
- contractualise les marchés y afférents ;
- transmet une copie des décomptes produits au ministère de tutelle ;
- engage, liquide et ordonnance la dépense.

###### • Le Contrôleur Financier placé auprès de l'Organisme bénéficiaire

- contrôle la régularité de la dépense ainsi que celle des conventions et des contrats ;
- appose le visa préalable sur les projets de marchés et lettre-commande au plus tard le 15 octobre de l'année en cours ainsi que sur les décomptes.

###### • Le MINFI

- participe aux conférences de mobilisation des transferts/subventions ;
- procède à la prise en charge des dépenses en créditant le compte financier de la structure bénéficiaire.

###### • Le Contrôleur Financier placé auprès du ministère de tutelle

- appose son visa sur la décision de mobilisation des ressources ;
- contrôle la régularité de l'engagement par le mandatement du transfert/subvention.

###### • L'Agent Comptable

- vérifie la liasse constitutive ;
- procède au paiement de la dépense.

###### • Le co-contractant

- réalise la prestation ;
- produit les décomptes y relatifs.

### II.1.2. MODE D'EXECUTION DES TRANSFERTS

Le mode d'exécution des transferts varie selon qu'il s'agit de :

- les transferts alloués aux établissements publics et autres organismes non marchands ;
- les subventions aux entreprises publiques et privées et autres organismes (GIC...).

## i. Transferts alloués aux établissements publics et autres organismes non marchants

Le mode d'exécution d'une dépense de transfert est défini au cours de la conférence de mobilisation. Ainsi, certaines dépenses de transfert pourront être exécutées sur présentation des décomptes ou pas.

L'exécution se fait à travers les trois grandes étapes ci-après :

- Le MINEPAT organise les conférences de mobilisation des transferts à l'issue de laquelle il transmet le mémoire de dépenses validé au ministère de tutelle ;
- l'organisme bénéficiaire, après être notifié de son mémoire de dépense validé, contractualise les projets et transmet au Ministère de tutelle une copie des décomptes produits par le co-contractant ;
- le ministère de tutelle, en coaction avec son contrôleur financier mobilise les ressources au profit du MINFI.

## ii. Subventions aux entreprises publiques et privées et autres organismes (GIC...).

L'exécution se fait à travers les trois grandes étapes ci-après :

- le MINEPAT organise les conférences de mobilisation des transferts à l'issue de laquelle il transmet le mémoire de dépenses validé au ministère de tutelle ;
- le ministre de tutelle en coaction avec son contrôleur financier, après avoir notifié l'organisme bénéficiaire de son mémoire de dépense validé, mobilise les ressources au profit du MINFI.

### II.1.3. EXÉCUTION DES DÉPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS

A la date du 31 mai 2021, la dotation courante en crédits de paiement des transferts est de **FCFA 33,33 milliards**. Le taux d'engagement des dépenses est de **59,54%** contre **24,91%** à la même période de l'exercice 2020, soit une hausse de **34,63 points**. Cette hausse ainsi observée peut s'expliquer par la réforme apportée dans la procédure d'exécution des transferts, notamment, l'engagement provisionnel de certaines dépenses.

**Tableau 2 : Exécution des dépenses relevant des transferts du BIP 2021 au 31 mai 2021 (En milliards de FCFA)**

Type de transferts	DOTATION ORDONNANCE 2021/003		DOTATION REVISÉE		ENG.	LIQ.	ORD.	% ENG CP	% LIQ	% ORD
	AE	CP	AE	CP						
Transferts aux établissements publics	30 550 016	30 550 016	32 864 244	32 864 244	19 705 823	19 705 823	19 705 823	59,96	59,96	59,96
Subventions aux entreprises	170 000	170 000	470 000	470 000	140 813	140 813	140 813	29,96	29,96	29,96
<b>TOTAL</b>	<b>30 720 016</b>	<b>30 720 016</b>	<b>33 334 244</b>	<b>33 334 244</b>	<b>19 846 635</b>	<b>19 846 635</b>	<b>19 846 635</b>	<b>59,54</b>	<b>59,54</b>	<b>59,54</b>

Source : MINEPAT

L'analyse des informations sur la prise en charge et le paiement effectif montre qu'en début du mois de mai 2021, aucune prise en charge n'est effectuée sur les subventions allouées aux entreprises. Concernant les transferts aux établissements publics **16,60 milliards** ont été pris en charge pour un montant de paiement effectif de **9,61 milliards**. Ces retards dans le paiement ont une conséquence immédiate sur la mise en œuvre des opérations programmées.

Le tableau ci-après présente quelques opérations bénéficiaires des transferts dans le BIP 2021.

**Tableau 3 : Quelques opérations relevant des transferts dans le BIP 2021**

Chapitre	Tache_FR	Dotation CP (En millions de FCFA)	Engagement CP (En millions de FCFA)	Taux Engagement CP en %
Chapitre : 13 MINISTERE DE LA DEFENSE	EIFORCES à AWAE: Construction d'une tour "direction d'exercice" et d'un garage	100	100	100,00
Chapitre : 35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Organisation et réintégration en auto-emploi des migrants camerounais de retour de la côte méditerranéenne	100	100	100,00
Chapitre : 35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Structuration et installation en emploi indépendant des acteurs informel dans le secteur de l'économie numérique	100	100	100,00
Chapitre : 35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Appui aux micros projets en instance au PIAASI	200	200	100,00
Chapitre : 94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	Appui à la préparation du 4ème RGPH	6 814	6 814	100,00

Source : MINEPAT

### II.1.4. DIFFICULTÉS LIÉES À L'EXÉCUTION DES DÉPENSES RELEVANT DES TRANSFERTS

Les principales difficultés liées à l'exécution des dépenses en transferts sont :

- la non transmission des rapports sur l'exécution des projets ;
- la faible appropriation des procédures d'exécution des projets et de mobilisation des ressources ;
- la lenteur dans les procédures de contractualisation des projets.

## II.2. DÉPENSES EN FONDS DE CONTREPARTIE

### II.2.1. HISTORIQUE SUR LES PROCÉDURES D'EXÉCUTION DES FONDS DE CONTREPARTIE

Les fonds de contrepartie sont entendus comme la quote-part que l'État doit verser pour l'exécution d'un projet, pour lequel il a sollicité des financements auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) internationaux. Cette quote-part est fixée par la convention qui lie l'État et les PTF. Il existe deux types de crédits sur FCP à savoir :

- les FCP en taxes et droits de douane ;
- les FCP en dépenses réelles.





Au cours des exercices budgétaires antérieurs (avant 2020), de nombreux projets à financements conjoints ont connu des retards dans leur exécution du fait de la lenteur et des difficultés dans la mobilisation des FCP en dépenses réelles. En effet, un compte était ouvert pour chaque projet dans une banque commerciale afin de loger la contrepartie de l'Etat du Cameroun. Bien que ce procédé ait permis de poursuivre l'exécution de nombreux projets, il présentait néanmoins de multiples inconvénients, notamment :

- l'oisiveté des ressources mobilisées au profit de certains projets dans les comptes des banques commerciales ;
- la non fongibilité des fonds logés dans les différents comptes, ne permettant pas ainsi le transfert des fonds des comptes des projets non matures vers ceux des projets ayant une maturité avérée ;
- l'accumulation des restes à payer au niveau du trésor sur les fonds de contreparties pour des opérations parfois non exécutées.

Pour y remédier, l'exécution financière des fonds de contrepartie a connu quelques réformes ces dernières années. Ces réformes portent sur le mode d'exécution des dépenses sur fonds de contrepartie et la centralisation des ressources de l'Etat mises à la disposition des projets à financements conjoints dans un compte unique à la BEAC intitulé « Basket fund ». Les modalités de gestion de ce compte sont définies par une convention qui lie le Ministère des Finance et la BEAC.

## II.2.2. MODE D'EXÉCUTION DES FONDS DE CONTREPARTIE EN DÉPENSES RÉELLES

Les ressources mises à la disposition des projets doivent obéir au préalable au respect des procédures normales de la dépense publique, notamment :

- l'engagement ;
- la liquidation ;
- l'ordonnancement.

Les engagements des dépenses relatives aux fonds de contrepartie sont faits toutes taxes comprises.

Pour certaines dépenses courantes (**salaires, logement, eau, électricité, téléphone, internet, etc.**) relevant des FCP en DR, **le mandatement est fait à titre provisionnel** par les ministères de tutelle des projets, dès la réception du mémoire de dépenses validé par le MINEPAT.

Pour les marchés des **travaux, de fourniture, d'études et d'audit**, le mandatement de la décision de mise à disposition des FCP en DR est effectué par les ministères de tutelle des projets, après **présentation des décomptes/factures** par l'UGP avant la date d'arrêt des engagements.

Ces ressources peuvent être frappées de forclusion, en cas de non consommation au-delà de la date d'arrêt des engagements.

L'exécution financière des dépenses sur fonds de contrepartie en dépenses réelles se décline en trois (03) étapes majeures :

**Le mandatement des fonds de contrepartie**



**La prise en charge comptable des fonds de contrepartie mobilisés**



**Le paiement des dépenses sur fonds de contrepartie à travers le Basket Fund**

### • Le mandatement des fonds de contrepartie

L'unité de gestion du projet transmet les copies des éléments justifiant le mandatement des FCP à l'administration de tutelle (ordonnateur) et, en coaction avec le contrôleur financier, procède à la signature de la décision de mobilisation des ressources, à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement puis transmet le dossier pour prise en charge et consignation dans le compte tampon au MINFI (DGTCFM).

### • La prise en charge comptable des fonds de contrepartie mobilisés

Après validation de la prise en charge comptable, le MINFI (DGTCFM) procède à la consignation des ordonnancements dans le compte tampon FCP puis transmet le listing des prises en charge comptable, pour information, au MINEPAT et à la CAA pour couverture budgétaire et comptable des demandes de paiement.

### • Le paiement des dépenses sur fonds de contrepartie à travers le Basket Fund

Le paiement des dépenses sur FCP se fait à travers les différentes étapes ci-après :

- la CAA crédite le compte auxiliaire du projet une fois la prise en charge comptable effectuée ;
- l'UGP transmet à la CAA la liasse de la demande de paiement ;
- le compte auxiliaire du projet sera débité une fois la demande de paiement validée ;
- la CAA transmet l'ordre de paiement à la BEAC ;
- la BEAC procède au virement bancaire vers le compte du bénéficiaire ;
- la CAA transmet au MINEPAT et au MINFI (DGTCFM) le listing des paiements effectués.

## II.2.3. EXÉCUTION DES DÉPENSES RELEVANT DES FONDS DE CONTREPARTIE

A la date du 31 mai 2021, la dotation courante en crédits de paiement des fonds de contrepartie est de FCFA 90,19 milliards. Le taux d'engagement des dépenses sur FCP est de **34,18%** contre **28,50%** à la même période de l'exercice 2020. En ce qui concerne les FCP en dépenses réelles, on enregistre un taux d'engagement de **44,77%** au 31 mai 2021 contre **38,19%** à la même période de l'exercice 2020. Il est à signaler que les fonds de contrepartie en droits et taxes de douane sont engagés par les services compétents du MINFI.

**Tableau 4 :** Exécution des dépenses relevant des fonds de contrepartie au 31 mai 2021 (En milliers de FCFA)

Type de fonds de contrepartie	DOTATION ORDONNANCE 2021/003		DOTATION REVISÉE		ENG. CP	LIQ.	ORD.	% ENG CP	% LIQ	% ORD
	AE	CP	AE	CP						
Fonds de contrepartie en dépenses réelles	66 051 014	66 051 014	66 698 898	66 698 898	29 860 544	29 860 544	29 860 544	44,77	44,77	44,77
Fonds de contrepartie en taxes et droits de douane	23 500 000	23 500 000	23 500 000	23 500 000	970 283	970 283	970 283	4,13	4,13	4,13
<b>TOTAL</b>	<b>89 551 014</b>	<b>89 551 014</b>	<b>90 198 898</b>	<b>90 198 898</b>	<b>30 830 826</b>	<b>30 830 826</b>	<b>30 830 826</b>	<b>34,18</b>	<b>34,18</b>	<b>34,18</b>

Source : MINEPAT

L'analyse des informations sur la prise en charge et le paiement effectif des fonds de contrepartie en dépenses réelles montre qu'en début du mois de mai 2021, un montant de 80 millions a été pris en charge pour aucun paiement enregistré.

Le tableau ci-après présente quelques opérations bénéficiaires des fonds de contrepartie en dépenses réelles dans le BIP 2021.

**Tableau 5 :** Quelques opérations relevant des fonds de contrepartie en dépenses réelles dans le BIP 2021

Chapitre	Opération	Dotation CP (courante)	Engagement CP	Taux Engagement CP en %
Chapitre : 32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	Contribution de l'Etat au programme d'alimentation en eau potable et assainissement en milieu rural (PAEA-MRU)	100	100	100
Chapitre : 26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	Suivi de la mise en œuvre du Programme YouthConnekt Cameroun	240	240	100
Chapitre : 40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	Contribution de l'Etat au Programme National de lutte contre la Tuberculose	570	570	100
Chapitre : 40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	Contribution de l'Etat au Programme National de Lutte contre le Paludisme	2 144	2 144	100
Chapitre : 36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	Contribution de l'Etat pour les Travaux de bitumage de la route Bamenda - Enugu ; construction d'un pont sur la Cross River	2 300	2 300	100

Source : MINEPAT

## II.2.4. DIFFICULTÉS LIÉES À L'EXÉCUTION DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES DES FONDS DE CONTREPARTIE

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets bénéficiaires des fonds de contrepartie sont :

- l'anon disponibilité des rapports d'exécution des projets financés par les Fonds de Contrepartie;
- le retard dans le paiement des fonds de contrepartie ;
- la faible appropriation des procédures de mobilisation des fonds par les structures bénéficiaires.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les transferts et les fonds de contrepartie jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs de la dépense publique. Chacune de ces catégories de dépenses présente des particularités dans son processus d'exécution. Dès lors, ces particularités doivent être connues et maîtrisées par les différents intervenants dans les processus d'exécution des projets relevant de ces catégories de dépenses. Une insuffisante appropriation des procédures pour caractériser négativement la mise en œuvre des projets. En effet, parmi les principales entraves à l'exécution des dépenses relevant des transferts ou des fonds de contrepartie, l'on compte :

- retard dans la contractualisation des projets en raison de l'insuffisante maturation desdits projets ;
- disponibilité des rapports d'exécution des projets financés aussi bien par les Fonds de Contrepartie que les transferts ne permettant pas l'évaluation des prestations effectivement exécutées ;
- la faible appropriation des procédures de mobilisation des ressources ;
- les retards dans le paiement.

Afin de résoudre ces problèmes, plusieurs actions ont été mises en place, notamment :

- la poursuite de l'accompagnement des administrations et des coordonnateurs de projets dans la maturation de leurs projets ;
- la poursuite de la sensibilisation des administrations, des responsables des structures sous tutelles et des coordonnateurs des projets à financement conjoint sur l'importance et la nécessité de remonter des informations sur l'exécution des projets;
- le renforcement continu des capacités des responsables de projets et des autres intervenants sur la procédure d'exécution des fonds de contrepartie;
- la poursuite des travaux de production d'un guide sur l'exécution des transferts en investissement.

Par ailleurs, au terme de la production du guide susvisé, sa dissémination pourra être effectué auprès des différentes structures concernées.

## ANNEXES

### ANNEXE 1: CIRCUIT DE L'EXÉCUTION FINANCIÈRE DES FONDS DE COTREPARTIE EN DÉPENSES RÉELLES

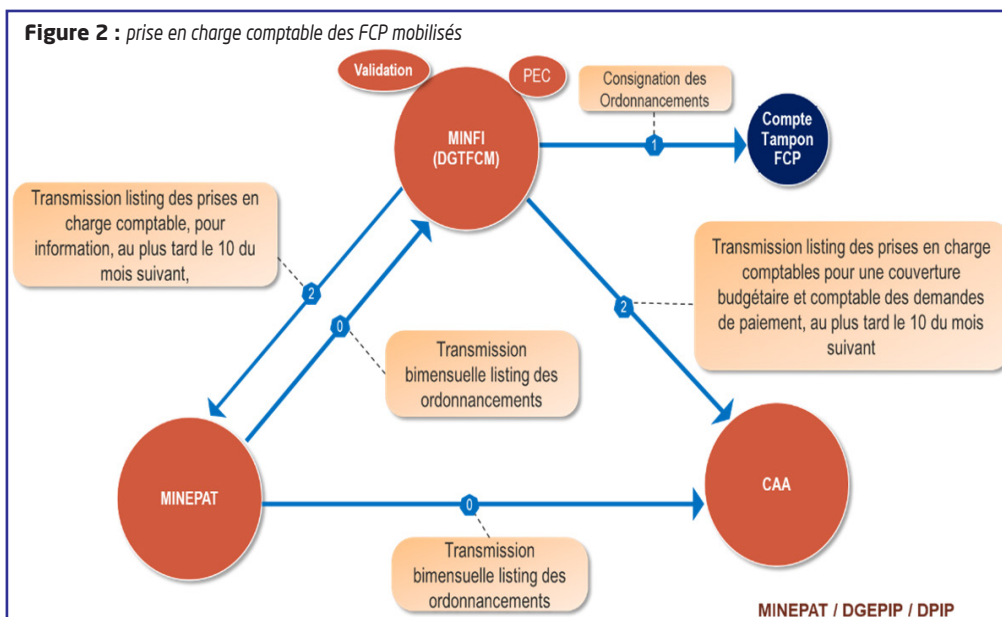
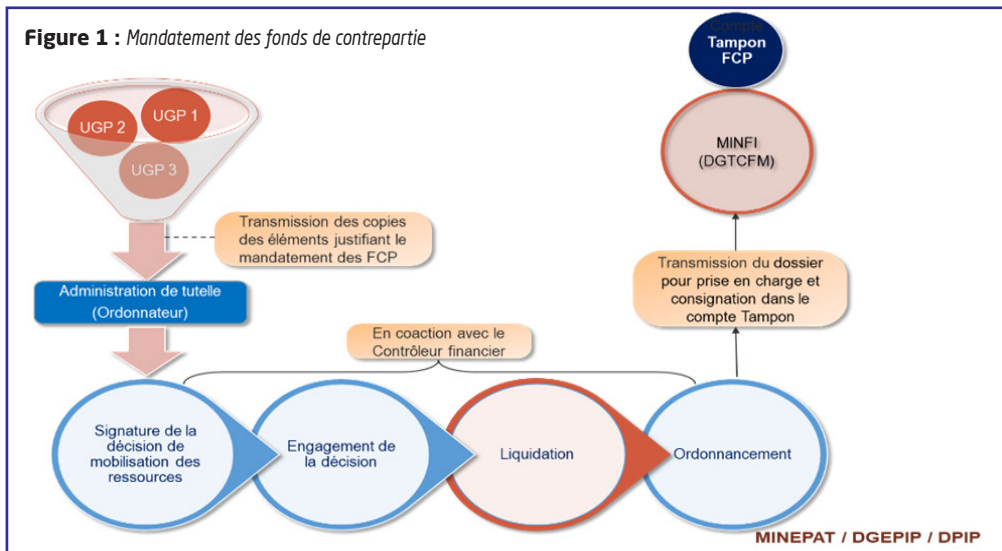
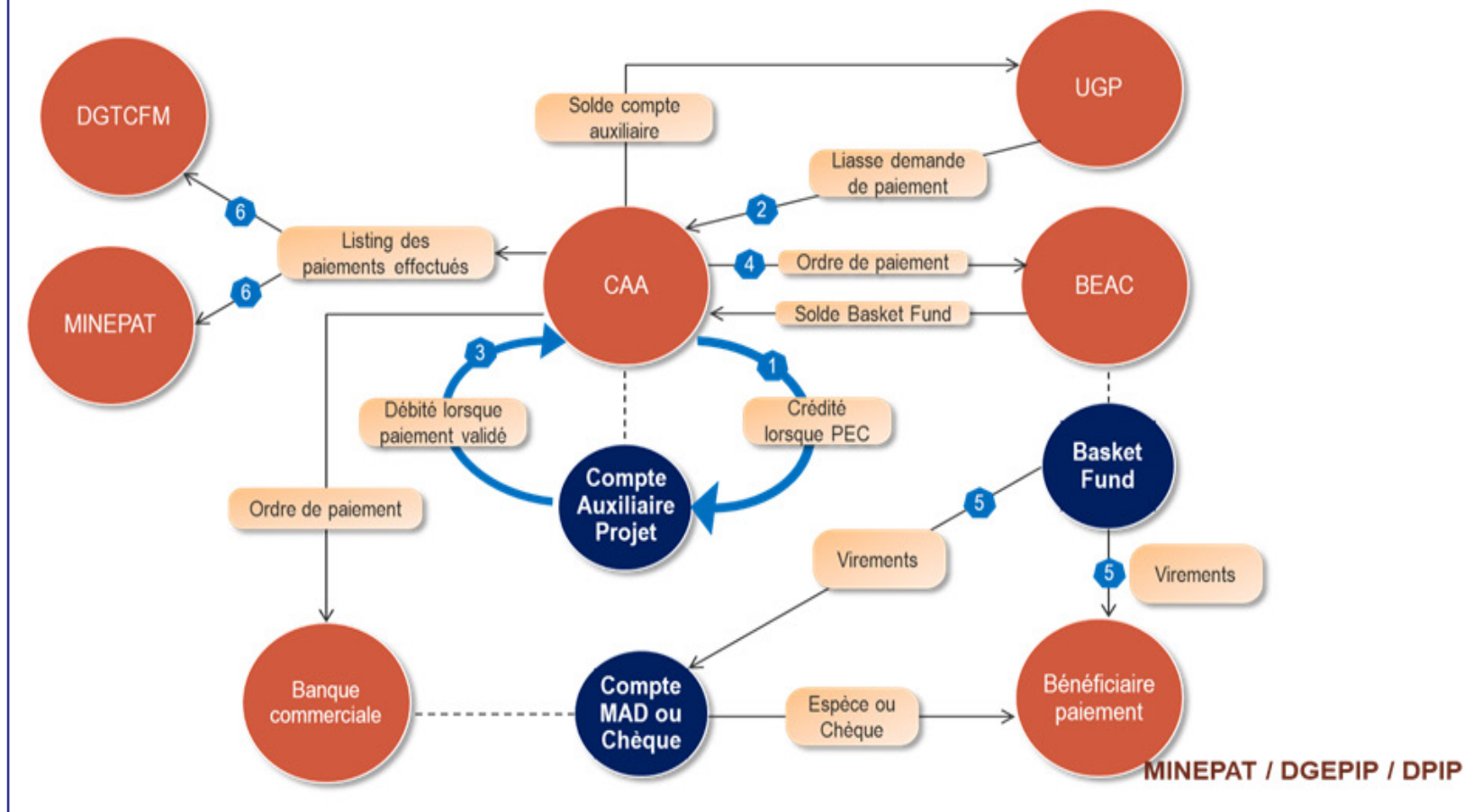


Figure 3 : paiement des dépenses sur FCP à travers le Basket Fund





## ANNEXE 2 : EQUIPE DE REDACTION

<b>Supervision Général</b>	<b>TAMBA Isaac</b> , <i>Directeur Général de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics</i>
<b>Supervision</b>	<b>MVONDO Jean Sylvain</b> , <i>Directeur de la Programmation des Investissements Publics</i>
<b>Coordination</b>	<b>AMOUGOU Gabriel</b> , <i>Sous-Directeur du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
	<b>BIKORO ANGO Erick</b> , <i>IE2/ Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
<b>Secrétariat technique</b>	<b>FOTSI Elvis Romarick</b> , <i>Cadre Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
	<b>FADIMATOU YASMINE A</b> , <i>Cadre Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
	<b>CHOUMBOU Jean Loïs</b> , <i>Cadre Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
	<b>MASSIS MASSIS Moïse</b> , <i>Cadre Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
	<b>MBARGA Aurélien</b> , <i>Cadre Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
	<b>NGOUANA Steve</b> , <i>Cadre Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>
	<b>TOWO Joël</b> , <i>Cadre Sous-direction du Suivi des Programmes et Projets d'Investissement Public</i>

### Collecte et traitement des Données

Ingénieurs d'études	Cadres	
TAKEM Jean Claude	HISSOAK Marlyse	BAHANE Beatrice
VONDOU Pascal	BIKOI Yvan	BOKALI Cyrille
TCHOMGUI Judith	ABESSOLO Michel	ABATE Cyrielle
AHMED ABDOULAYE	KOUAMOU KOUAMOU Carel	NGO LISSOUK Rachel
NYANDOUK ADJJA	TIKI NGOH Caroline	ANKAYE Bertin
DIMAI Luc	AMINATOU Epse ABOUBAKAR	BELINGA Armand
MANGOUNG NDJIKI	FOUKENG DARLINE	NANGA MEZOLICE A P
	DJOMANA Christine	SAVOM Charolle
	NGONO Philomène	MESSINA Thierry
	NDONGO EYINGA Basin	FEKTONG MEDZANG Sonia
	MBUINI Véronique	DAN Esther
	NKAZIE MOUCHIPOU MoHAMED	PATRICE AIMERY BOULOCK



[www.minepat.gov.cm](http://www.minepat.gov.cm)

Tél. : 222 231 420

Email : [sdsminepat@yahoo.fr](mailto:sdsminepat@yahoo.fr)